

(\*) D'autres acceptions possibles : « carnet de suivi des apprentissages », « carnet des réussites », « carnet des talents », « carnet de suivi et des réussites »...

## TOUS LES ENFANTS SONT CAPABLES D'APPRENDRE ET DE PROGRESSER

### PREAMBULE

Le programme d'enseignement de l'école maternelle 2015 précise que : « L'école maternelle s'appuie sur un principe fondamental : tous les enfants sont capables d'apprendre et de progresser. En manifestant sa confiance à l'égard de chaque enfant, l'école maternelle l'engage à avoir confiance dans son propre pouvoir d'agir et de penser, dans sa capacité à apprendre et réussir sa scolarité et au-delà. »

Il est donc nécessaire de permettre à chaque élève d'identifier ses réussites et de percevoir leur évolution en mettant en place un « carnet de progrès ». Lisible par tous et explicite, celui-ci consignera les réussites de l'élève afin de pointer ses progrès et ne donnera pas lieu à des appréciations négatives.

### SOMMAIRE

I. « LE CARNET DE PROGRES », C'EST...	Page 2
II. « LE CARNET DE PROGRES », POUR QUI ?	Page 3
III. BILAN DES ACQUIS EN FIN DE SCOLARISATION A L'ÉCOLE MATERNELLE	Page 4
IV. A PROPOS DE L'ÉVALUATION (quelques extraits significatifs)	Page 4
V. TEXTES & REFERENCES	Page 4



Dessins : Clic images 2.0 (<http://www.cndp.fr/crdp-dijon/-Clic-images-.html>)

## I. « LE CARNET DE PROGRES », C'EST...

**Le carnet de progrès rend compte des progrès et des réussites de l'élève.  
Il est résolument positif et valorisant pour l'élève.**

### 1. Une évaluation positive :

- Elle fait partie intégrante de tout apprentissage **et est l'aboutissement d'un entraînement spécifique.**
- Elle repose sur **une observation attentive** et permet une interprétation de ce que l'élève dit ou fait. Celle-ci peut être opportune lors d'une situation informelle (exemple : les coins à l'accueil) ou lors d'une situation structurée collective ou différenciée.
- Elle **garde traces** du parcours d'apprentissage, le valorise et **donne à voir les réussites de l'élève.**
- Elle **permet à l'élève d'identifier ses réussites et de développer sa capacité à évaluer ses propres productions. L'auto-évaluation pourra être privilégiée.**

*La consultation en classe du « carnet de progrès » sera facilitée pour revisiter les progrès et les réussites enregistrés, pour les évoquer et s'en souvenir, pour en apprécier les évolutions...*

### 2. Un contenu :

- Autant que possible, le « carnet de progrès » recueillera **la production originale** de l'élève :
  - un enregistrement audio d'une comptine ;
  - une photographie (ou photocopie) d'une production individuelle (ou collective),
  - une production écrite ;
  - une production artistique ;
  - une production réduite à l'aide d'un photocopieur ;
  - la transcription d'une production orale...A défaut, une « vignette » descriptive pourra venir illustrer la réussite.
- Une « dictée à l'adulte » pourra rendre compte, compléter ou expliciter une production.
- Des observations spécifiques sur l' « apprendre ensemble et vivre ensemble » peuvent être insérées dans le « carnet de progrès ». Il s'agira d'apprécier l'attitude, le comportement de l'élève dans ce domaine en identifiant les (ses) progrès
- Les témoignages de réussites consignés dans le « carnet de progrès » peuvent ne pas couvrir l'intégralité des attendus des programmes en fin de cycle. L'exhaustivité ne constitue pas un objectif en soi.

### 3. Un format :

- Son format est laissé à l'appréciation de l'enseignant (une harmonisation est souhaitée au sein de l'équipe d'école).
- Il pourrait être : des pochettes, un classeur avec intercalaires, un porte-vues (de préférence avec fiches détachables)... Ces types de format permettront d'intercaler des feuilles à tout moment et de rendre le « carnet de progrès » évolutif.
- Pour permettre une lisibilité dans le cas d'un changement d'école, il est préconisé un classement avec une entrée par les cinq domaines d'apprentissage en prévoyant un classement chronologique. Les feuilles supports peuvent être différenciables selon les domaines (couleurs, logo...)
- Du matériel utile pour sa réalisation :
  - un appareil photo numérique (photographies et vidéos) ;
  - des clés USB ;
  - une clé USB « enregistreur de voix » ;
  - un ordinateur et ses logiciels de traitement de photos (Photofiltre) et du son (Audacity)...

*Voir sur le site de la circonscription de Semur-en-Auxois des annexes présentant des essais et des exemples de « carnets de progrès ».* <http://ien21-semur.ac-dijon.fr/spip.php?article93#93>

### 4. Des modalités de mise en œuvre :

- Le « carnet de progrès » est complété par l'enseignant avec l'élève sur le temps de classe.
- Il peut être renseigné selon deux options :
  - sur l'instant : au cours de l'activité, sitôt après le constat fait de la réussite ;
  - en différé :

1<sup>ère</sup> étape : sitôt après le constat fait de la réussite avec l'enseignant (au cours ou à l'issue de l'activité), l'élève range sa production dans son « casier » des réussites.

2<sup>ème</sup> étape : à un moment choisi de la journée, l'enseignant revient avec l'élève sur sa production.

- Il peut être complété dans le cadre des trois volets des APC (Activités Pédagogiques Complémentaires).
- Il suit l'élève tout au long de son cursus à l'école maternelle (cycle 1).
- Il suit l'élève en cas de changement d'école.
- En fin de grande section, il est remis à l'élève.

**Un document évolutif au sein de l'école est souhaitable.  
Les formats doivent être concertés et harmonisés.**

#### **Points de vigilance :**

##### **On retiendra que le « carnet de progrès » n'est pas :**

- la compilation des productions ordinaires et quotidiennes de l'élève ;
- une collection de fiches où les productions de l'élève sont sanctionnées par des feux tricolores, des smileys... ;
- un bilan périodique qui rend compte des acquis de l'élève au vu de compétences attendues : A (Acquis) ; ECA (En Cours d'Acquisition) ; NA (Non Acquis)... ou autres degrés de maîtrise personnalisés.
- Un cahier de vie
- Un cahier d'entraînement

## **II. « LE CARNET DE PROGRES », POUR QUI ?**

### **1. Pour l'élève prioritairement :**

- Il est un recueil **concret, lisible, explicite** de ses progrès et de ses réussites qui se construit pas à pas au fil des années du cycle des apprentissages premiers. Avec le concours de l'enseignant, l'élève identifie ses réussites et en perçoit les évolutions. Il lui est donné alors de comprendre qu'il apprend, de parler de ce qu'il sait faire et dire. Il comprend qu'il grandit.

### **2. Pour la famille :**

- Il est l'occasion, parce qu'il est **explicite et lisible**, de dialoguer positivement avec les parents. Il est pour eux le premier point d'entrée dans la scolarité de leur enfant et ne doit pas être source d'incompréhensions. Il est une information régulière aux familles du suivi des apprentissages de leur enfant.
- Il est présenté aux parents en réunion de rentrée
- Il est expliqué aux parents par une note d'information transmise en fin d'année scolaire.
- Il est conseillé de le consulter et de le commenter à l'occasion de rencontres ponctuelles.
- Il est remis aux parents au minimum deux fois par an. Un entretien individuel est souhaitable à la première remise de l'année.
- Un point de situation sur son utilisation et son suivi pourra, si nécessaire, être organisé lors d'une réunion collective programmée en cours d'année.

### **3. Pour l'école :**

- Pour l'enseignant** : il permet de mesurer le degré d'acquisition des connaissances et des compétences ainsi que la progression de l'élève. Il donne en outre les moyens d'identifier en creux des points d'alerte et de repérer des difficultés spécifiques. Il servira en outre d'indicateur objectif pour, le cas échéant, ajuster la progression établie.
- Pour l'équipe pédagogique de l'école** : il est consulté pour établir un bilan objectif des acquis de l'élève au vu des compétences attendues en fin de cycle 1.
- Pour le « pôle ressource »** de la circonscription (aide aux élèves aux besoins particuliers).
- Pour l'enseignant et l'équipe pédagogique** dans le cas d'un changement d'école.
- Il est obligatoirement présenté au **conseil d'école**.

### III. BILAN DES ACQUIS EN FIN DE SCOLARISATION A L'ÉCOLE MATERNELLE

Le décret relatif à l'évaluation des acquis scolaires des élèves et au livret scolaire, à l'école et au collège est à paraître. Le texte entrera en vigueur à compter de la rentrée scolaire 2016.

### IV. A PROPOS DE L'ÉVALUATION (quelques extraits significatifs)

Quelques extraits significatifs :

- « Evaluer est un geste professionnel des enseignants qui doit avant tout être compris des élèves. »  
*(Rapport du jury de la conférence nationale sur l'évaluation des élèves)*
- « Art. D. 321-6. – L'enseignant de la classe est responsable de l'évaluation régulière des acquis de l'élève. Les représentants légaux sont tenus périodiquement informés des résultats et de la situation scolaire de leur enfant. Dès que des difficultés apparaissent, un dialogue renforcé est engagé avec eux.  
*Décret n°2014-1377 du 18 novembre 2014 relatif au suivi et à l'accompagnement pédagogique des élèves*
- « Le talon d'Achille de notre système éducatif [...] n'est pas l'évaluation, mais son usage. [...] Evaluer n'est pas un but en soi : l'évaluation ne contient pas sa propre fin. L'évaluation est un instrument, et, je crois le meilleur aujourd'hui, susceptible d'être au service d'une politique qui doit faire de la réussite de tous les élèves sa priorité. Encore faut-il le faire, et non plus simplement le dire. »  
*(Claude THELOT)*

### V. TEXTES & REFERENCES

#### **Référentiel de compétences des enseignants exerçant en école maternelle.**

**BOEN n°32 du 3 septembre 2009** - Circulaire n° 2009-098 du 17-8-2009

#### **7 - Évaluer les élèves**

On se référera aux compétences de fin d'école maternelle décrites en fin de chaque domaine d'activité ainsi qu'aux progressions.

#### **7.1. Connaître les modalités de l'évaluation des élèves les mieux adaptées à l'école maternelle**

##### **Le professeur connaît les différentes évaluations qu'il peut être amené à pratiquer.**

- Connaître et savoir mettre en œuvre les techniques d'évaluation les mieux adaptées aux jeunes enfants permettant des bilans objectifs.

- Savoir notamment développer les méthodes d'observation des élèves en situation scolaire.

- Acquérir des compétences pour la régulation des parcours d'apprentissage sur la base d'une observation critériée et analysée.

#### **7.2 Communiquer à chaque parent l'évaluation des progrès de l'enfant (voir également le point 8.2 : coopérer avec les parents et les partenaires)**

##### **8.2 Coopérer avec les parents et les partenaires**

*Savoir écouter, dialoguer et communiquer avec les parents individuellement comme au niveau de l'école.*

*Accompagner les parents dans leur découverte de l'école, de ses règles et de son fonctionnement.*

*Rendre lisibles, pour les parents et les partenaires, les objectifs de l'école maternelle, sa place dans le cursus scolaire.*

##### **Il communique et explique aux parents les résultats attendus et les résultats obtenus.**

- Savoir présenter à ses parents les progrès de chaque enfant scolarisé en référence aux programmes, dans une vision dynamique et positive de l'apprentissage.

- Apprendre à commenter de façon formative des travaux d'élèves sans confondre évaluation et notation.

#### **7.3 Associer les élèves à l'évaluation de leurs progrès**

##### **Il fait comprendre aux élèves les principes d'évaluation et développe leurs capacités à évaluer leurs propres productions.**

- Connaître et mettre en œuvre les techniques d'évaluation associant les élèves pour leur permettre une première prise de conscience des apprentissages scolaires.

- Permettre à chaque élève de mesurer le chemin parcouru pour qu'il ait conscience de ce qu'il apprend.

#### **ÉCOLE MATERNELLE - Projet de programme et recommandations [3 juillet 2014] (version longue)**

**Conseil Supérieur des Programmes**

#### **4.4 Penser l'évaluation comme un processus**

L'évaluation constitue un outil de régulation de l'activité professionnelle des enseignants dans la classe et dans l'école pour tous les domaines d'apprentissage. Elle ne constitue pas un instrument de prédiction. Elle informe sur l'évolution de chaque élève,

c'est-à-dire sur ses progrès au cours de l'année et par rapport aux attendus de fin de cycle. **L'évaluation est un processus continu qui commence par une observation attentive et une interprétation au quotidien de ce que chaque enfant dit ou fait.** La complexité des apprentissages engage les enseignants à être réceptifs à ce que manifeste chaque élève comme autant d'indices de son engagement, de son parcours d'apprentissages, de ses progrès ou des difficultés qu'il rencontre. L'enseignant cherche à mettre en relation ses observations à travers les activités et dans le temps. Il s'attache à mettre en valeur, au-delà du résultat obtenu, le cheminement de l'enfant et les progrès qu'il fait par rapport à lui-même. Il tient compte des différences d'âge au sein d'une même classe. Plus les enfants sont jeunes et plus le travail interprétatif de l'enseignant est complexe. Il est attentif à ce que l'enfant peut faire seul, avec d'autres enfants ou avec son soutien afin que les réussites de chacun participent à la réussite de tous et réciproquement.

Adaptée aux spécificités de l'école maternelle, l'évaluation est mise en œuvre selon des modalités définies au sein de la classe et de l'école, par exemple à travers un « **carnet de progrès** » (document d'accompagnement : l'évaluation à l'école maternelle). **Les enseignants permettent aux enfants d'identifier leurs réussites, d'en garder des traces, de s'en souvenir en les évoquant, de les revisiter afin de percevoir leur évolution. Ces traces prennent des formes variées : photos, dessins, écrits, productions, enregistrements...** Les adultes observent également les progrès des enfants au travers des questions qu'ils posent et des comportements qu'ils manifestent. Les enseignants rendent explicites pour les parents, les démarches, les attendus et les modalités d'évaluation propres à l'école maternelle. Ils donnent à voir la cohérence et les liens qui existent au sein du projet d'apprentissage dans lequel les élèves sont engagés. L'évaluation, entendue dans ce sens, est un outil essentiel de travail au sein des équipes et un moyen de communication et d'échanges avec les parents.

#### ☐ **Programme d'enseignement de l'école maternelle**

**BOEN Spécial n°2 du 26 mars 2015** - Arrêté du 18-2-2015 - J.O. du 12-3-2015

#### **1.4. Une école qui pratique une évaluation positive**

L'évaluation constitue un outil de régulation dans l'activité professionnelle des enseignants ; elle n'est pas un instrument de prédiction ni de sélection. **Elle repose sur une observation attentive et une interprétation de ce que chaque enfant dit ou fait.** Chaque enseignant s'attache à mettre en valeur, au-delà du résultat obtenu, le cheminement de l'enfant et les progrès qu'il fait par rapport à lui-même. **Il permet à chacun d'identifier ses réussites, d'en garder des traces, de percevoir leur évolution. Il est attentif à ce que l'enfant peut faire seul,** avec son soutien (ce que l'enfant réalise alors anticipe souvent sur ce qu'il fera seul dans un avenir proche) ou avec celui des autres enfants. Il tient compte des différences d'âge et de maturité au sein d'une même classe.

Adaptée aux spécificités de l'école maternelle, l'évaluation est mise en œuvre selon des modalités définies au sein de l'école. Les enseignants rendent explicites pour les parents les démarches, les attendus et les modalités d'évaluation propres à l'école maternelle.

#### ☐ **Circulaire de rentrée 2015**

**BOEN n°23 du 4 juin 2015** - Circulaire n° 2015-085 du 3-6-2015

[...] La mise en œuvre de ce nouveau programme doit favoriser une réflexion des équipes sur **l'évaluation en maternelle**, qui privilégie **l'observation** des élèves au cours des activités ordinaires de la classe et permet d'apprécier leurs progrès et d'en rendre compte aux familles. [...]

---

*Ce guide a été réalisé dans le cadre d'un stage organisé par la circonscription de SEMUR-EN-AUXOIS les 1<sup>er</sup> et 3 décembre 2015.*

*Ont collaboré à sa rédaction : les stagiaires (enseignants exerçant en maternelle, membres du RASED), l'équipe de circonscription de SEMUR-EN-AUXOIS (IEN et CPC), l'IEN Préélémentaire.*